

LE CAMP DE SAINT-OMER SOUS LOUIS-PHILIPPE (L'ÉCOLE DES CHASSEURS À PIED EN 1840)

par

Yvick HERNIOU

"Rien de fortuit dans leur création, rien d'imprévu dans leur destinée, rien d'étrange dans leur uniforme... ". écrivait en 1855 le Duc d'Aumale à propos de l'histoire des chasseurs à pied.

Le camp de Saint-Omer

La ville de Saint-Omer est située à 35 kilomètres au Sud-Est de la ville de Calais. La cité est à la fin d'un plateau incliné dont le point haut s'élève à 151 mètres, à l'ouest, et finit contre le marais audomarois à une hauteur de 5 mètres, à l'Est. Ce plateau incliné vers l'Est, est profondément coupé en deux par la rivière Aa qui se dirige d'Est en Ouest puis rejoint le marais vers le Nord, au Sud de Saint-Omer. Le plateau possède peu de forêts mais beaucoup de boqueteaux et de landes. La forteresse de Saint-Omer accueille déjà une garnison dans son enceinte. Ce sont des unités d'infanterie et de cavalerie, principalement. Cette garnison possède également un hôpital vieillissant.

Au début des années 1820, un sujet attire le commandement : l'entraînement des troupes. Il leur faut des zones qui leur permettent de faire de l'exercice sur un terrain varié. Le 23 décembre 1825, le chef de bataillon du génie Bergère écrit dans son rapport au ministre :

"D'après l'intention manifestée par le ministre d'établir un camp permanent d'infanterie à Saint-Omer, à l'instar de ce qui a été pour la cavalerie à Lunéville, on a fait quelques recherches préliminaires qui pourraient servir à figer les idées de son excellence sur un objet aussi essentiel à la prospérité de l'armée..."

Bien vite, le secteur d'Heuringhem (6 km Sud de Saint-Omer et à 2 km Est d'Helfaut) devient une zone d'exercice par sa lande et les possibilités de réaliser un fort de siège. De plus, juste à côté, il y a de quoi faire du tir à la cible.

D'après les sapeurs, la garnison de Saint-Omer est estimée pouvoir contenir 6.000 hommes, officiers non compris. Enfin, il est prévu de remettre à niveau l'hôpital accueillant seulement 300 malades. Après réfection, il pourra recevoir jusqu'à 800 malades.

les travaux permettent d'accueillir la troupe rapidement et dès septembre 1836, le 12^e léger, les 3^e, 6^e et 50^e de ligne (environ 4.500 hommes) arrivent. Le programme est fixé comme suit :

- matinée : tir à la cible, école du tirailleur ou école de bataillon,
- après-midi : manoeuvres.

Le duc d'Orléans va mener de front l'agrandissement du camp de Compiègne et l'équipement du camp de Saint-Omer. Quelques temps après, il est question de concevoir le camp de Rocroi (25 km Nord-Ouest de Charleville-Mézières).

Pourquoi des chasseurs à pied ?

"Les hommes de guerre sont unanimes à reconnaître l'importance du rôle que sont appelés à jouer dans les armées, à côté de l'infanterie de bataille, des corps spéciaux de fantassins que l'aptitude physique des hommes, des habitudes de grande mobilité, une éducation militaire particulière ayant surtout pour objet la justesse du tir, enfin un armement particulier, ont rendu propres, soit à être groupés en un seul point donné pour déterminer par un feu meurtrier des effets comparables à ceux de l'artillerie, soit enfin à des missions spéciales, à des pointes hardies dans les pays occupés. La solution de ce problème, longtemps cherchée par les nations militaires, s'est incontestablement rencontrée dans l'institution des chasseurs à pied. Il est facile d'en juger par le vif intérêt que cette création a excité en Europe et par les nombreuses imitations auxquelles elle a donné lieu dans les armées étrangères, lorsqu'elles ont profité, pour l'organisation de leurs corps de tirailleurs, des recherches et des expériences de toute nature qui se sont succédées dans l'armée française. Il importe donc que l'arme des chasseurs à pied, considérée comme formée de véritables éléments d'organisation spéciale de ce genre, reçoive promptement les développements nécessaires, à peine pour la France de rester stationnaire et de se retrouver, sous ce rapport, dans des conditions d'infériorité vis-à-vis des nations rivales. J'ai en conséquence l'honneur de proposer à Votre Majesté de porter de dix à vingt le nombre des bataillons de chasseurs à pied". (Rapport du maréchal de Saint-Arnaud, à l'origine de la création, le 21 novembre 1853, de dix nouveaux bataillons de chasseurs à pied.)

Quand on invente une nouvelle arme, il faut, pour l'essayer, des hommes qui sachent s'en servir et aller jusqu'au bout de ses possibilités. Quand cette arme est un fusil, il n'y a pas meilleur qu'un "chasseur" pour

la mettre en oeuvre et la promouvoir. C'est pourquoi la carabine rayée fut essayée par les chasseurs de Vincennes, de la compagnie d'essai.

En ce temps-là, dans des conditions de combat nouvelles et sous un climat extrême, se conquérait et se pacifiait l'Algérie. Les régiments de ligne étaient lourds à manoeuvrer, les combattants arabes, cavaliers voltigeant, difficiles à toucher.

Nécessairement, il fallut inventer une troupe allégée, débarrassée des baudriers croisés sur la poitrine, étouffants, dotée d'un nouveau sac, entraînée à la course, sachant tirer vite, loin, juste. Les chasseurs d'Orléans, leurs carabines et leurs carabiniers naquirent. On découvrit aussi la vertu du combat individuel et celle du petit groupe de quatre hommes, "camarades de combat" qui affrontaient les quatre points cardinaux et savaient opposer tir et baïonnette au harcèlement des cavaliers.

Les étapes jusqu'à Saint-Omer

A la Restauration, le maréchal Gouvion Saint-Cyr songea à rétablir les chasseurs à pied formés en bataillons et munis d'un équipement particulier. La mesure fut incomplètement exécutée et les bataillons, à peine formés, disparurent avec les légions départementales.

En 1828, le conseil de guerre débattait sur la question de la suppression de l'infanterie légère. Du reste, un article dans le *Spectacle Militaire* relatait l'affaire ainsi : "... *L'infanterie légère, écrivait l'auteur, n'a, dites-vous, de léger que le nom. Son instruction, son service et ses travaux sont les mêmes que ceux de l'infanterie de ligne...*"

Il devient incontournable de créer une troupe d'élite qui allie le feu et le mouvement. Le besoin s'en fait ressentir d'autant plus que la conquête de l'Algérie n'est pas satisfaisante. Le général Clausel se trouve à la tête d'une armée réduite. Les troupes piétinent et n'emportent pas le succès attendu. Quelque temps après, le général voit arriver trois nouveaux corps : la légion étrangère (9 mars 1831), les zouaves (31 mars 1831) et les bataillons d'infanterie légère d'Afrique (1832).

Tous ces corps composés de remarquables combattants à la discipline de fer et à la fière allure n'enrayent pas les lourdes pertes de l'infanterie française. Des armes plus puissantes et plus performantes arrivent. Rien n'y fait. Les résultats sont décevants.

Parallèlement, à la fin de la Restauration, l'ex-capitaine de la garde royale, Henri Delvigne, travaille d'arrache-pied et apporte de nombreuses modifications ou transformations pour améliorer la carabine. N'oublions pas que le canon rayé est toujours interdit dans l'armée française. C'est donc le forçement de la balle qu'il améliore.

Malgré quelques défauts présentés par cette nouvelle invention,

l'arme est incontestablement le début de *"l'arme rayée de guerre"*. Les critiques, vous vous en doutez bien, ne se font pas attendre. Les sujets ne manquent pas. Celui qui revient souvent est du domaine de la justesse.

Sur ces entrefaites, le maréchal Soult arrive au ministère de la Guerre. La nécessité d'un corps spécial n'avait pas échappé à l'esprit organisateur du maréchal duc de Dalmatie. Il saisit l'opportunité de cette carabine. Aussi, l'ordonnance relative à l'organisation de la réserve, rendue sur sa proposition le 5 juillet 1833, disposait-elle, article 10 :

"... Il sera formé dans chacun des dépôts de recrutement et de réserve, une compagnie de chasseurs francs-tireurs, armés de carabines rayées.

- Les compagnies seront composées de jeunes soldats provenant des levées annuelles, qui feront la demande et que leur éducation ou leurs habitudes rendraient aptes au service des tirailleurs.

- Une instruction de notre ministre de la guerre déterminera les réunions, les exercices de ces compagnies et les prix qui seront accordés aux francs-tireurs les plus adroits..."

Le 10 janvier 1834, le maréchal exposa à la chambre des députés les motifs du projet de loi sur la réserve de l'armée de terre : *"... Armés de carabines rayées, revêtus d'un uniforme approprié à leur destination, les francs-tireurs pourront être réunis en bataillons (dont le nombre total sera de dix, en additionnant celui des compagnies) et de leur éducation toute spéciale nous donnera des corps de véritable infanterie légère, arme qui, nous osons le dire, nous manque encore aujourd'hui..."* Quelques années passèrent cependant avant qu'une véritable infanterie légère fût définitivement organisée. Cette ordonnance resta lettre morte.

De son côté, en 1832, le directeur de la manufacture d'armes de Maubeuge, le colonel marquis de Pontcharra, met au point une carabine rayée à percussion centrale. Car, *"il ne suffit plus que de deux coups de baguette pour forcer la balle"*. Le chargement de la carabine est aussi aisé que celui du fusil. Le Comité de l'artillerie, malgré ses réticences habituelles, donne un avis favorable qui surprend tout le monde. Cette nouvelle arme est adoptée par l'armée.

La carabine rayée Delvigne-Pontcharra est expérimentée par le 51^e régiment de ligne, sous la direction du lieutenant de Bellefonds. Cette arme est maintenant au point et intéresse bien sûr l'armée.

Un nouvel intervenant s'intéresse de près à cette carabine. C'est le général Thouvenin. Ses travaux apportent son lot d'améliorations notables. Cette fois-ci, les résultats sont vraiment probants.

Le maréchal Soult écrit dans un de ces rapports d'inspection, cou-

rant 1833 : "...Dès que vous aurez à votre disposition un fusil d'infanterie, portant loin et tirant juste, dotez de cette arme un de ces corps de francs-tireurs susceptibles d'agir par le feu, en petits groupes ou individuellement, en tête ou aux ailes du corps de bataille. Des missions spéciales pourraient être données à ces fantassins triés sur le volet..."

Pendant ce temps, le duc d'Orléans, nommé commandant supérieur du camp de Compiègne en juillet 1836, suit de très près tous les essais sur le tir. La carabine rayée Delvigne-Pontcharra est de nouveau essayée à Vincennes en présence du duc. Les résultats sont parfaits et enthousiasment le fils du roi Louis-Philippe. A son entrain, il émet toutefois une condition : la carabine ne peut être confiée qu'à une troupe capable d'en obtenir le rendement maximum.

Le rapport du général Simon Bernard, ministre de la Guerre et ancien aide de camp de Napoléon, adresse un rapport au roi le 26 juillet 1837. Le manuscrit fait état "...des avantages que l'on obtiendrait à la guerre si cette arme à longue portée et d'une justesse parfaite était mise entre les mains de tireurs exercés... pour compléter l'épreuve et lui donner toutes les garanties désirables... ils seraient armés de la carabine rayée du nouveau modèle et recevraient une instruction analogue à celle des tirailleurs qu'ils auraient à faire en campagne..." Le ministre parle bien entendu de la création des chasseurs à pied, à titre provisoire.

Le roi donne son accord. Le 21 août 1837, la compagnie des chasseurs d'essai est mise sur pied à Vincennes, sous le commandement du capitaine Bougourd de Lamarre. Cette compagnie est placée sous la haute surveillance du général comte d'Houdetot (vétéran des campagnes napoléoniennes, ayant pris part récemment à la conquête de l'Algérie, adjoint du duc d'Orléans au camp de Compiègne). La compagnie est constituée par les meilleurs fantassins et tireurs du 51^e Régiment d'Infanterie de ligne. Le capitaine Bougourd de Lamarre est un officier énergique et intelligent. Il reçoit le lieutenant Pissonnet de Bellefonds et le sous-lieutenant Le Creurer pour l'aider dans sa mission.

Mais au fait, quelle est sa mission? Et pour quel type d'homme ? Dans sa lettre au ministre de la Guerre, Ferdinand d'Orléans, veut que ces soldats soient tous des volontaires, des hommes robustes et agiles, très bons tireurs et suffisamment instruits. Il impose à ces volontaires de savoir lire, écrire et compter (les quatre règles) ce qui, en 1840 et plus forte raison en 1837, concerne une élite. Ces hommes ne peuvent être commandés par des cadres triés et sélectionnés avec beaucoup de rigueur.

La compagnie doit, dans ces conditions, tester la carabine rayée Delvigne-Pontcharra : son chargement sous toutes les coutures, l'escrime avec le sabre-baïonnette... Mais elle doit aussi donner des conclusions sur un nouvel habillement plus léger et plus rationnel qui se com-

pose d'une tunique-capote, d'un shako plus léger, d'un pantalon large, de guêtres basses et d'une tenue de couleur bleu nuit. Il s'agit de se camoufler dans les taillis et les bosquets et enfin de disparaître des vues de l'ennemi. L'équipement n'est pas oublié : ceinturon noir, "... le sabre et la giberne cessaient de battre dans les jambes et d'entraver les mouvements du soldat... les munitions étaient portées d'une manière plus rationnelle, plus commode pour la charge..." et havresac en toile cirée (il pèse 5 kg de moins que le sac du lignard...). La manoeuvre est bien entendu le point d'orgue : maniement d'armes simplifié, école de tirailleurs, instruction sur le tir excessivement poussée, intensification de l'entraînement physique et enfin pas de gymnastique pour tous les déplacements.

En quelques mots, c'est une véritable révolution! Nous quittons l'infanterie, étriquée, ficelée et visible de tout ennemi posté pouvant ajuster son soldat comme il l'entend puisqu'il y a une croix blanche sur le ventre du Français... Pire, les soldats français faisant la conquête de l'Algérie partent avec un tout nouveau pantalon. Il est d'une couleur qui va devenir tragiquement symbolique : c'est la garance...

La compagnie d'essai dont l'expérience avait été concluante forma le noyau du bataillon provisoire de chasseurs, organisé par décision royale du 14 novembre 1838. De nouveau, les résultats obtenus par son instruction spéciale, par l'enseignement de l'escrime à la baïonnette et de la pratique du tir qui n'était pas réglementée à cette époque, l'adoption pour les manoeuvres d'un pas de gymnastique cadencé, donnèrent bien vite au bataillon d'essai droit de cité dans la vieille infanterie française. Par une ordonnance du 28 août 1839, sous le nom de *bataillon de tirailleurs*, il fut définitivement constitué en bataillon isolé et fut envoyé au camp de Fontainebleau.

Le bataillon se fit remarquer par sa tenue, par ses manoeuvres rapides et régulières, par l'agilité et la souplesse de ses chasseurs. Au cours des exercices et des manoeuvres que le bataillon provisoire effectua, on s'aperçut assez vite que la carabine Delvigne-Pontcharra, malgré ses qualités, n'avait pas une portée suffisante. Pour suppléer à cette déficience, quelques chasseurs du bataillon, pris parmi les plus robustes, furent dotés d'une arme d'un calibre plus élevé, d'une portée accrue, et qui est connue sous le nom de "grosse carabine". C'est le fusil de rempart allégé, modèle 1838.

A la fin des manoeuvres du camp de Fontainebleau, le Roi vint passer la revue d'honneur des troupes. Au moment où le bataillon de tirailleurs de Vincennes défilait devant lui, il se tourna vers le maréchal Soult, alors ministre de la Guerre, et lui demanda son opinion sur la nouvelle troupe : "*Sire, répondit-il, ce n'est pas un bataillon, c'est trente comme celui-là que je voudrais voir à Votre Majesté.*"

La création des tirailleurs n'échappa pas aux critiques. La meilleure réponse qu'on leur donna était de soumettre le nouveau corps à l'expérience de la guerre. Le bataillon partit pour l'Algérie.

Le bataillon de tirailleurs de Vincennes s'était donc sorti avec honneur des épreuves auxquelles on l'avait soumis. Les Arabes eurent promptement appris ce qu'ils avaient à redouter de ces nouveaux venus, *fantassins noirs, fils de la mort*, comme ils les appelèrent, dont les balles allèrent les frapper à des distances réputées de tout temps parmi eux "hors des limites de la poudre". Les bulletins de la prise du Teniah de Mouzaïa (mai 1840) et des combats livrés au retour de Milianah (juin 1/840) attestent la part mémorable que le bataillon de tirailleurs prit à ces brillants faits d'armes.

Une ordonnance du 28 septembre 1840 créa dix bataillons de chasseurs à pied, au rang desquels le bataillon de tirailleurs, formé en 1839, prit le n° 1. Le bataillon de tirailleurs de Vincennes fut rappelé d'Afrique le 25 décembre 1840 et dirigé sur Saint-Omer. A titre indicatif, le Duc d'Aumale écrivait : "... *On renonça au nom de tirailleurs qui représentait une idée fausse s'appliquant à un ordre de combat commun à toute l'infanterie. Celui de chasseurs à pied convenait mieux à un corps hors ligne...*"

Les chasseurs à pied au camp d'Helfaut

Le Duc d'Aumale décrit le camp d'Helfaut, auprès de Saint-Omer, et l'arrivée des effectifs en ces termes : "... *auprès de cette ville, existaient un baraquement permanent, un vaste champ de manoeuvre et tous les établissements nécessaires à une nombreuse réunion de troupes... bientôt on y vit affluer des détachements fournis par tous les corps d'infanterie, composés d'hommes lestes et déjà formés, conduits par des officiers qui devaient prendre part à la nouvelle organisation...*". Effectivement dès le 1^{er} novembre 1840, les contingents des neuf bataillons ont entamé leur mouvement sur le camp d'Helfaut des quatre coins de la France.

La troupe continue plus que jamais d'être sélectionnée. Les soldats, tirés des régiments de ligne, doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Etre leste, très bon marcheur, vigoureux,
- d'une taille moyenne et bien prise,
- savoir lire et écrire (d'où la "pépinière" de futurs gradés que deviendront bientôt les bataillons de chasseurs),
- avoir encore deux années de service à faire (il était de 7 ans)...

Les sélections et les recrutements dans les régiments de ligne aboutissaient à une composition de 9 273 hommes (cadres et troupe). Le

décret prévoyait que l'état-major de chaque bataillon comprendrait 7 officiers et trois chasseurs, que la section hors-rang serait à 46 chasseurs, et que chaque compagnie compterait 3 officiers et 150 chasseurs. Au total, chaque bataillon possédait 31 officiers et 1 250 chasseurs. L'une des compagnies, la huitième, celle des carabiniers était considérée comme la compagnie d'élite du bataillon.

Le Duc d'Orléans, nommé inspecteur général des chasseurs à pied, aidé par le général de Rostolan, présida lui-même à la formation des nouveaux bataillons, dont les premiers chefs furent choisis parmi les plus brillants officiers ayant déjà fait leurs preuves. Ce furent les commandants suivant :

1 ^{er}	de Ladmirault
2 ^e	Faivre
3 ^e	Camou
4 ^e	de Bousingen
5 ^e	Mellinet
6 ^e	Forey
7 ^e	Répond
8 ^e	Uhrich
9 ^e	Clère
10 ^e	de Mac-Mahon.

Cette troupe est voulue par le Duc d'Orléans comme une unité d'exception, hors du commun. Un quart de l'effectif, tous grades compris, doit être de "première classe" et touche ainsi le supplément de solde attribué dans les régiments de ligne aux compagnies d'élite (5 centimes / jour). Les simples chasseurs ne deviennent 1ère classe que dans les conditions déterminées pour les compagnies d'élite (à la grande fureur des colonels commandant les régiments de ligne qui se trouvent "écrémés" [Ardant du Picq]) : six mois de service et une conduite exemplaire. Ils portent alors un galon de laine.

Chaque compagnie possède deux sapeurs dont les insignes sont une pelle et une pioche en sautoir sur le bras. Il y a par compagnie 14 chasseurs de première classe.

Ainsi, les chasseurs ne peuvent être commandés que par des cadres sélectionnés. Le Duc veut pousser assez loin la culture des officiers jusqu'à leur faire apprendre obligatoirement l'allemand... Il écrit : "... *tant dis que dans l'armée allemande, tous les officiers doivent parler le fran-*

çais, il importe que les officiers de chasseurs sachent l'allemand, car c'est sur le Rhin que se livreront les futures grandes batailles..." (propos prophétiques pour qui parle en 1840).

Enfin, l'instruction à tous les niveaux préoccupe le Duc d'Orléans qui entend bien qu'elle se fasse dans le seul but de l'opérationnel. Pour cela, le prince impose une instruction poussée, théorique et pratique, qui change des habitudes de l'armée d'alors. Il lui faut une instruction qui colle au terrain et à la réalité du combat. En conséquence, les cadres doivent tout connaître avant de l'imposer aux chasseurs. Ils doivent instruire avec le souci permanent de savoir que chaque étape des diverses écoles soit assimilée par chaque homme avant de continuer...

De plus, "... le chef de bataillon sera responsable de l'instruction générale des officiers, des sous-officiers et des soldats... le chef de bataillon, assisté de l'instructeur de tir, fera à tous les officiers une théorie particulière des principes du tir... l'instruction des officiers ne pouvant être solidement établie qu'en joignant la théorie à la pratique, il y aura dans chaque bataillon une instruction de théorie, indépendamment des exercices sur le terrain... les officiers seront souvent exercés à la marche et à l'estimation des distances par le chef de bataillon, qui s'attachera, avec le plus grand soin, à leur faire contracter l'habitude de former les pas égaux en longueur et en vitesse. Il les exercera aussi à marcher le pas de gymnastique... les officiers seront également exercés au tir... les sous-officiers (soumis aux mêmes contraintes...) ... sont tenus de savoir exécuter eux-mêmes avec précision, outre le maniement des armes, tout ce qui a rapport aux feux et à la marche..."

La perception de paquetage spécifique effectuée, les nouveaux chasseurs se rendent à la manoeuvre, à l'école de tir et au pas de gymnastique. Les chasseurs pratiquent le saut en hauteur et en longueur (les textes détaillent les mouvements). Ils s'entraînent aussi à des cours de vélocité et doivent s'exercer à ne jamais respirer que par le nez, l'expérience ayant prouvé à l'époque que l'on fournit ainsi une course plus longue avec moins de fatigue.

Les manoeuvres des chasseurs à pied se font au pas de gymnastique. La longueur du pas ordinaire direct est de 65 cm, d'un talon à l'autre, et sa vitesse de 76 pas la minute. La vitesse du pas accéléré est de 110 pas / minutes. Les chasseurs à pied marchent sur quatre rangs sur le flanc droit ou gauche. Ils sont habitués successivement au pas de gymnastique sur place, au pas modéré, au pas accéléré, au pas de course... Ils sont rompus aux changements de front, de directions, d'alignements en marchant et la disposition contre la cavalerie (c'est-à-dire la formation du carré !).

Le pas de gymnastique : longueur de 85 cm, vitesse de 165 à 180 pas à la minute. Les quatre kilomètres sont parcourus en 27 minutes;

ainsi les déploiements, mouvements de front, etc., se font avec une rapidité extraordinaire. Leur vitesse au pas de gymnastique est d'un quart de lieue (974 m) en 5 minutes ou de trois lieues (11, 688 km) à l'heure.

L'ordre serré, le maniement des armes, l'escrime à la baïonnette (avec ou sans la carabine) sont également des composantes du quotidien.

On apprend aux chasseurs à pied à construire en terre des fours, des cuisines et des redoutes. Ils sont entraînés à la vie en campagne dans des conditions très dures.

Les chasseurs, le sac sur le dos, en sabots et en chaussettes de laine, allaient à l'exercice de 7H00 à 9H00 et de 12H00 à 14H00. Ils rentraient haletants et couverts de sueur dans les baraques glacées, où des officiers, la théorie à la main leur développaient les principes du tir, la manière de tenir la carabine, la ligne de mire, la ligne de trajectoire... Leurs seuls délassements étaient de s'encaquer dans les cantines dont la chaude atmosphère contrastait dangereusement avec le froid extérieur. Ceux qui ont résisté à ces fatigues valent des soldats éprouvés par plusieurs campagnes.

Le clairon, chez les chasseurs à pied, joue le rôle du tambour et commande tous les mouvements et les fait exécuter à la plus grande distance. Ils apprennent les 21 sonneries dites "générales" (au drapeau, aux champs, pas accéléré, pas de charge, pas de gymnastique, réveil, retraite...) et les 24 sonneries de manoeuvres (garde à vous, refrain de chaque bataillon, baïonnette au canon, en tirailleurs, par le flanc droit...) !

Même les cas rares sont prévus. "... *L'expérience a prouvé que les signaux donnés par le clairon à une ligne de tirailleurs, dans un terrain accidenté, au bruit d'une vive fusillade et par un vent contraire, ne sont pas toujours entendus. Les officiers et les sous-officiers se servent dans ces rares cas, et avec réserve, d'un sifflet, afin d'être, en toutes circonstances, en communication avec les tirailleurs. Les signaux, pour le sifflet, sont au nombre de cinq : Garde à vous, en avant; halte, en retraite et ralliement...*"

Mais, c'est sur le tir que les instructeurs insistent; "... *un lieutenant-colonel avait été chargé de former des instructeurs spéciaux de tir; à cet effet, on avait réuni à Vincennes un détachement composé de dix officiers et d'un certain nombre de sous-officiers auxquels on avait reconnu une aptitude particulière. Les uns et les autres suivaient des cours sur les armes à feu portatives professé par un capitaine d'artillerie, plus scientifique pour les premiers, plus simple pour les seconds; l'enseignement pratique était dirigé par les officiers attachés au dépôt de l'ancien bataillon de tirailleurs. Grâce au bon vouloir de tous, grâce aux ressources que présentait l'arsenal et le polygone, cette instruction fut bientôt complète, et devint l'objet d'un manuel sommaire.*

Initié ainsi aux principes qui président à la fabrication des petites armes, à la confection des munitions, aux règles et à la pratique du tir, ce détachement fut ensuite dirigé sur Saint-Omer, pour fournir aux nouveaux bataillons les officiers et sous-officiers instructeurs de tir qui devaient faire partie des cadres définitifs..."

Les chasseurs sont dès lors soumis aux règles drastiques de l'instruction sur le tir. Nous retiendrons celles qui sont les plus significatives. Ils doivent connaître les différentes parties et accessoires de la carabine, le démontage et le remontage de leur armement ainsi que son entretien. Ils doivent être exercés à estimer les distances. Ils doivent savoir prendre une position adéquate, conserver l'immobilité de l'arme et viser. Ils doivent avoir assimilé le choc de l'arme contre l'épaule et à la détonation. Ils doivent être accoutumés à la gêne qu'ils éprouvent dans les rangs, aux mouvements de ses voisins, à la fumée qui couvre le front de la troupe...

Les principes de tir chez les chasseurs à retenir sont :

- dans les bataillons, après le commandement "En joue ! ", les chasseurs tirent à volonté sans attendre qu'on leur crie "Feu ! " Tous les chasseurs se donnent le temps de viser juste, avant de presser la détente de leur arme. Presqu'aucun de leurs coups n'est perdu.

- Ils visent dans toutes les positions : assis, sur le bord d'un fossé, couchés sur le dos ou à plat ventre.

- Ils tirent chaque cartouche après avoir ajusté avec leur soin ordinaire, puis ils chargent leurs armes sans changer de posture et avec une rapidité incroyable.

La compagnie de carabiniers de chaque bataillon est exercée à la manoeuvre du canon et armée de fusils de remparts dont la portée est de six cents mètres.

Tous les futurs bataillons se mirent à faire les entraînements. L'ambiance est bonne et volontariste. Le Duc d'Orléans surveille tout. Sa présence permanente auprès de ses chasseurs montre l'intérêt qu'il leur porte. Le Duc d'Aumale écrit, dans son livre "les zouaves et les chasseurs à pied", en ces termes : "... *Il passa une partie de l'hiver à Saint-Omer. Quand d'autres devoirs le retenaient à Paris, il suivait avec le même soin les progrès de sa création, continuait de tout diriger, conférait avec des chefs de service, et levait bien des obstacles, moins par l'autorité de son rang que par l'étendue de ses connaissances, la rectitude de son jugement, l'éclat de son esprit, la grâce de sa parole. Il fut si admirablement secondé, qu'au bout de quelques mois l'oeuvre fut complète; les bataillons étaient équipés, armés, bien instruits...*" Le Duc d'Orléans a bien mérité le titre de "Père des chasseurs".

Le 25 décembre 1840, le bataillon de tirailleurs de Vincennes est

rappelé d'Algérie en France. Il est immédiatement dirigé sur le camp d'Helfaut. Celui-ci devient, bien entendu, le modèle pour les neuf autres bataillons.

Arrivés dans le camp, ils sont pris en compte et quittent leur uniforme à base de garance pour revêtir la nouvelle tenue. Elle est pratiquement identique à celle du bataillon provisoire. Nous allons aborder les quelques modifications apportées à la tenue depuis l'ordonnance du 28 août 1839 :

- la tunique à deux boutons croisant sur la poitrine est obsolète.
- l'équipement est noirci définitivement.
- le plumet noir-vert en plume de coq est abandonné. Il est remplacé par :

- le pompon vert en chardon de laine pour toutes les compagnies. (En fait, ce chardon est identique à celui des troisième bataillon de chaque régiment d'infanterie de ligne, d'un diamètre de 55 mm).

- le pompon tricolore, le bleu à la base pour le petit état-major (les fanfares reprendront le même pompon). Si la section hors-rang le possède dès le début, elle finit par percevoir un pompon vert avec une zone horizontale jonquille au milieu.

- le numéro du bataillon est en métal blanc. Il est agrafé sur le bandeau.

- sur le couvre-shako, le numéro est peint en blanc.
- les chasseurs sont dotés en seconde coiffure du bonnet de police à visière (appelé képi). Il est de couleur bleu de roi à passepoil jonquille.

Les officiers ont le bandeau en velours noir. Leurs passepoils sont remplacés par des cordonnets d'argent.

- les officiers ont en dotation un hausse-col en cuivre doré, l'ornement est argenté. Il est représenté le cor au milieu de deux branches de laurier.

- les souliers (à titre indicatif) en dotation dans les bataillons ont des semelles de cuir garnie de 50 pointes à vis. Le talon en cuir, lui aussi, est renforcé de 30 chevilles en fer placées sur deux rangs.

Enfin, les chasseurs à pied portent la barbe pointue et les moustaches longues, ce qui, non moins que leur tenue sombre, leur donne un air un peu étranger.

En résumé, le camp d'Helfaut est devenu une véritable fourmilière pendant l'instruction et l'entraînement des bataillons de chasseurs à pied.

Le 25 février 1841, le 1er bataillon - ex-bataillon de tirailleurs de Vincennes - arrive à Saint-Omer. "... Une magnifique réception, nous disent les journaux de l'époque dont les vieux audomarois ont encore

souvenance, a été faite à ce bataillon..." Du reste, Monsieur Derheims, dans son histoire de Saint-Omer, donne sur cette manifestation populaire de nombreux détails. En voici le récit un peu écourté : "... la compagnie d'artillerie, celle des pompiers et un détachement de gendarmerie et de voltigeurs de la Garde Nationale, musique en tête et drapeau déployé s'étaient portés jusqu'à la verrerie d'Arques, une bonne lieue de la ville, au devant de cette troupe, qui a pris une si belle part à la lutte incessante et glorieuse que notre armée soutenait depuis si longtemps sur le sol dévorant de l'Afrique... dans la cour de la verrerie des tables chargées de rafraîchissements avaient été dressées. Là les armes furent mise en faisceaux, les gardes nationaux et les chasseurs fraternisèrent, les chasseurs servis par la Garde Nationale... Le Duc d'Orléans, suivi de son état-major, prit part à la fête. On se prépara à rentrer dans la ville. Le Duc d'Orléans se mit à la tête des chasseurs, la compagnie d'artillerie de la Garde Nationale ouvrit la marche et les chasseurs furent suivis immédiatement par la compagnie de pompiers et par la Garde Nationale... au lieu dit "coeur joyeux", à mi-chemin d'Arques, neuf compagnies d'élite des chasseurs de nouvelle formation, qui étaient venues au-devant de leurs camarades, se joignirent à la colonne qui fit son entrée en ville au milieu d'une population empressée de contempler nos braves soldats et d'une foule si compacte qu'à peine dans les rues pouvait-on se mouvoir... le premier bataillon fut ainsi conduit jusqu'à la caserne du Cygne à la porte de laquelle les trophées d'armes avaient été élevés par les chasseurs de la garnison... sur la petite place, un défilé eut lieu devant le Duc d'Orléans... ainsi se termina cette réception..."

La fin d'une école de formation unique

L'entraînement se poursuit jusqu'en avril 1841. Le 4 avril 1841, "une petite guerre", comme on disait autrefois, est exécutée en présence du Duc d'Orléans par les dix bataillons réunis, sur les bruyères communales. Les mouvements observés prouvent combien l'instruction des nouveaux bataillons a été rapidement poussée. Tous sont frappés de la belle tenue des troupes et de leur allure guerrière. Tout se fait au pas de gymnastique, les chasseurs déployés en tirailleurs se livrent à l'escrime à la baïonnette. Dans les plis du terrain, ils se couchent à plat ventre, chargent et tirent dans cette position, comme à l'instruction. Ils évoluent encore par petits nombres pour former des carrés qu'ils augmentent ou qu'ils diminuent en fonction de la situation. Tous les commandements se font au clairon. C'est une réussite et le Duc d'Orléans est très satisfait. Il exulte.

Le domaine des tirs n'est pas oublié. Tout le monde se dirige donc vers le bas de la côte d'Helfaut. C'est encore une démonstration magnifique! Les exercices de tir donnent une idée très nette en un coup d'oeil

de l'adresse et de la maîtrise des chasseurs en pleine action. Le Duc d'Orléans est fier des remarquables résultats.

Le 11 avril, un grand tir à la cible, le dernier, a lieu pour les dix bataillons aux bruyères, en présence du Duc d'Orléans. Les prix offerts par leur organisateur sont :

- une arme d'honneur pour les officiers,
- trois montres Lépine en or pour les sous-officiers,
- une montre en argent par bataillon pour les sous-officiers,
- une épingle d'argent par compagnie pour les caporaux et chasseurs.

Une fois le tir terminé les résultats sont exploités et promulgués. Le capitaine de la 2^e compagnie du 8^e bataillon obtient l'arme d'honneur. C'est le capitaine Bazaine. Il est porté en triomphe et est couronné à la porte de la ville par un officier de l'état-major.

Aussi, les progrès rapides obtenus par les dix bataillons ne laissent pas de doute à la population audomaroise. Le départ est proche et cette troupe d'élite lui sera enlevée pour d'autres cieux.

Entre temps, le Duc d'Orléans avise par une note du 12 avril 1841 que tout chasseur doit conserver "le port de la barbe ainsi que l'usage en a été établi depuis trois années à Vincennes". En fait, cette barbe en fer à cheval, surnommée le "bouc", va caractériser la figure légendaire du chasseur à pied.

Les bataillons reçoivent l'ordre de quitter Saint-Omer pour la capitale. Les 15, 16 et 17 avril 1841, les chasseurs se dirigent sur Paris en trois colonnes par trois routes différentes. A la fin du mois, ils rentrent dans Paris en colonne profonde avec une célérité inconnue.

Le 4 mai 1841, à 11H30, les 10 bataillons de chasseurs à pied sont réunis pour recevoir leur premier drapeau. Le Journal Officiel précise que les "... *détachements, serrés en masse sur «dix lignes de profondeur, faisaient, par la gravité de leur uniforme, par l'éclat de leurs armes et par l'alluré résolue des officiers et des soldats, un spectacle tout à fait martial et imposant...*"

Après cette entrée spectaculaire dans Paris au pas de gymnastique et l'arme sur l'épaule, le roi Louis-Philippe leur remet leur premier emblème dans la cour du Carrousel, en présence des plus hautes autorités civiles et militaires. Le 2^e bataillon, destiné à tenir garnison à Vincennes, reçoit la garde du drapeau.

Le soir même, le Roi aura à sa table, aux Tuileries, pour le dîner, les dix chefs de corps. Le Duc d'Orléans tient à souligner le caractère sérieux et opérationnel de cette nouvelle troupe.

Dès le lendemain, il envoie cinq bataillons en Algérie : les 3^e et 6^e dans la province d'Alger, rejoints peu après par le 10^e, les 5^e et 8^e dans la province d'Oran. Chacun de ces bataillons conserve leurs compagnies de dépôt à Grenoble.

Les autres bataillons vont montrer la précision de leur tir et leurs qualités manoeuvrières dans des exercices devant le ministre de la Guerre, dans la plaine de Saint-Ouen. Puis, ils rejoignent leur garnison respective : le 1^{er} à Metz, le 2^e à Vincennes, le 4^e à Besançon, le 7^e à Saint-Omer, le 9^e à Toulouse.

Le Duc d'Orléans se tue dans un accident de voiture, à Neuilly, le 19 juillet 1842. Pour rendre un honneur marqué au "Père des chasseurs", le roi décide de faire prendre le deuil immédiatement dans l'armée et lequel sera "... porté jusqu'à nouvel ordre..." Une ordonnance du 18 août 1842 décide que les chasseurs à pied porteront le nom de chasseurs d'Orléans. Pour ce faire, les coiffures des officiers auront un bandeau en velours noir et celles de la troupe auront un bandeau en tissu noir.

Les chasseurs gardent cette dénomination jusqu'au 7 mars 1848. Suite à un décret du gouvernement provisoire, les chasseurs reprennent leur appellation primitive : les chasseurs à pied.

Enseignements

En insistant sur la conclusion de l'un de ses rapports : "... les dix bataillons de chasseurs présenteront le type d'une infanterie équipée, armée et instruite pour la guerre la plus active...", le Duc d'Orléans veut combler les lacunes de l'armée française en lui constituant "... une infanterie légère, chargée d'un service de guerre spécial...", "... complément indispensable de l'infanterie ordinaire, dite "de bataille..."

Nous n'insisterons jamais assez sur le rôle de cette troupe d'élite à part entière créée pour faire la guerre. Rappelons que l'on rentre chez les chasseurs pour faire la guerre! Ce ne sont pas des troupes qui, éventuellement, peuvent partir en campagne, il s'agit bien d'une troupe créée pour cela.

Dans les novations, les chasseurs excellent dans l'instruction. Grâce à eux, une révolution est réalisée. Dans cet aspect moderne de cette formation militaire, ils ont mis en place le tir sous toutes les coutures, l'escrime à la baïonnette...

L'habillement n'est pas en reste puisque l'allègement est pensé pour le seul but de l'efficacité et de l'opérationnel. Enfin, après bien d'autres domaines mis en exergue, une ordonnance du 22 juillet 1845 sur "l'Exercice et les Manoeuvres des bataillons de chasseurs d'Orléans" est publiée. Cet ouvrage officiel est suivi d'une "Instruction provisoire sur le tir à l'usage des bataillons de chasseurs d'Orléans", publiée le 28

novembre 1847.

Si les autres subdivisions d'armes ne sont pas en reste, il faut admettre que les chasseurs à pied, ou d'Orléans, vont plus loin dans l'opérationnel en choisissant les officiers et les sous-officiers sur le volet et en attachant un soin tout particulier aux prétendants chasseurs sur leurs connaissances dans les domaines de l'écriture et de la lecture...

Et leur école de formation n'est autre que le terrain du camp d'Hel-faut qui leur apporta les moyens d'y parvenir.

Sources et Bibliographie

- ARDANT DU PICQ, *Études sur le combat, combat antique et combat moderne*, Berger-Levrault, 1942.

- CAZELLES, *Le duc d'Aumale*, Tallandier, 1984.

- CHALLÉAT, *Histoire technique de l'artillerie*, Imprimerie nationale, 1933.

- *Correspondance du Duc d'Orléans*, Calmann Lévy, 1889.

- AUMALE (DUC D'), *Les zouaves et les chasseurs*, Michel Lévy Frères, 1855.

- HERNIOU, *Éphéméride des chasseurs*, Muller Édition, mai 1995.

- MONTAGNON, *Les chasseurs à pied*, Charles-Lavauzelle et Cie, 1958.

- RICHARD, *Les chasseurs à pied*, Henri Charles-Lavauzelle, 1890.

- *Revue historique de l'armée*, "Les chasseurs à pied", n°2, mai 1966.

- *Revue d'histoire militaire*, "Les chasseurs à pied", Charles-Lavauzelle et Cie, 1941.

- *La Sabretache*, "Les chasseurs à pied", numéro spécial, 1983.

- SHAT : *Camp de Saint-Omer*, article 8, section 1, carton n°4.

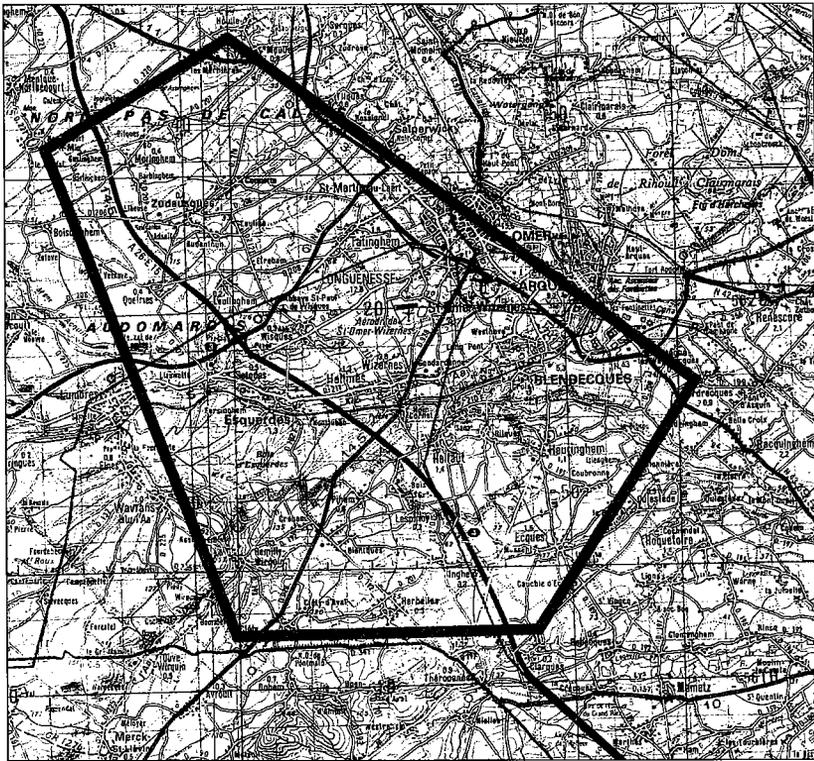
- *Les traditions chasseurs*, F.N.A.C., 3e édition, 1986.

- *L'ordonnance du Roi sur l'exercice et les manoeuvres des bataillons de chasseurs d'Orléans du 22 juillet 1845*, Librairie militaire Dumaine, 1845.

- *Récits de campagne du Duc d'Orléans (1833-1841)*, Calmann Lévy, 1890.

- *Les grands dossiers de L'Illustration*, "L'armée française, histoire d'un siècle, 1843-1944", Le Livre de Paris, 1987.

- et les conseils avisés du lieutenant-colonel Puel de Lobel, ancien conservateur du musée des chasseurs à pied de Vincennes.



Chasseurs 1840-1845

Type	Longueur du pas	Vitesse de marche	Vitesse accélérée
Infanterie	65 cm	76 pas / mn	110 pas / mn
Chasseur à pied (pas de gymnastique)	85 cm	/	165 à 180 pas / mn (974 m en 5 mn soit 11,7 km / heure)

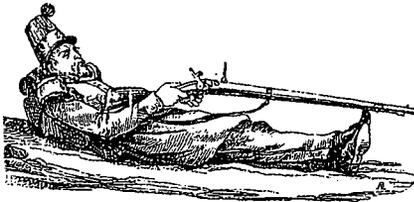


En quarte pointez.

En tirée pointez.

Prime pointez.

Coup lancé.





Ralliement par quatre



Ralliement par demi-section

DÉBAT

Yvick Herniou :

Eric Blanchegorge : Vous venez d'évoquer des prix qui devaient être remis aux meilleurs tireurs lors des exercices, or les vitrines de l'exposition présentée au château, hier après-midi, contiennent des couverts en argent, mentionnant sur le manche : "*Prince Royal, Camp de Compiègne, 1836*". Est-ce que vous croyez que cela pourrait correspondre à ce dont vous venez de nous parler?

Yvick Herniou : Tout à fait. C'est l'esprit du duc d'Orléans qui recherche l'exactitude du tir, or l'infanterie tire approximativement mal, d'où ces exercices. On trouve: pour les officiers: une arme d'honneur. Pour les sous-officiers: trois montres Lépine en or. Pour les sous-officiers de chaque bataillon: une montre en argent. Pour les caporaux et chasseurs: une épingle d'argent. Le premier officier à gagner au premier tir à la cible fut le capitaine Bazaine, le futur maréchal.

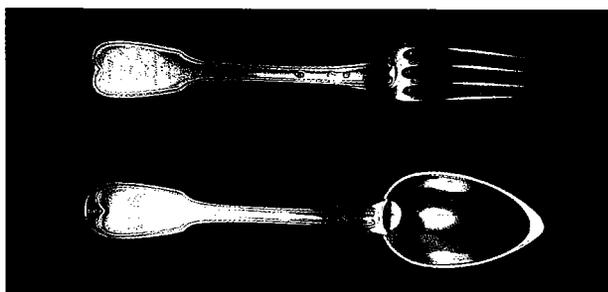


Fig.3. Couvert d'argent, prix donné lors du camp de 1836

François Callais : En 1836, le camp fut disputé entre Saint-Omer (l'intervenant lit le rapport du colonel Aupick sur les avantages de Saint-Omer: emplacement appartenant en grande partie à l'État et pas d'indemnités à payer, étendues de bruyères et non terrains X cultivés,..) mais Compiègne l'emporta. En 1841, on mit au point au camp de Compiègne le mousqueton Delvigne. Un pistolet fut essayé aux Beaux-Monts puis exposé chez l'armurier compiégnais Montier qui avait aussi inventé un mousquet à robinet, déposé au musée Vivenel.

colonel Dichard : L'artillerie jusqu'à la fin de la première guerre mondiale non seulement est l'arme savante d'utilisation des canons mais elle contrôle aussi le matériel et donne ainsi son avis sur tout l'armement en France. A Vincennes, il y a un musée des chasseurs. Le Quartier d'Orléans tient-il son nom de la présence de chasseurs?

François Callais : A Compiègne il y eut bien le 11e chasseurs, mais à cheval. Ce quartier d'Orléans fut construit à partir de 1842 et c'est certainement un hommage au duc d'Orléans qui venait de succomber le 13 juillet de la même année.

Yvick Herniou : A cette époque le seul bataillon de chasseurs au nord de la France, le 7e bataillon , fut affecté à Saint-Omer. A Compiègne il y avait une rotation annuelle des unités pour l'entraînement, les manoeuvres. On trouvait un régiment de dragons, plus sédentaire, et de l'infanterie de ligne jusqu'à fin 1854.

Frank Lefebvre : Munies de la hausse, quelle était la portée théorique des carabines?

Yvick Herniou : Au départ, 300 à 350 mètres, avec une cartouche sphérique de 16 mm 4; une distance accrue par rapport au fusil.

Bernard Sevestre : Les carabines de rempart dépassaient les 1.000 m.

Yvick Herniou : Oui, avec 400 à 600 m de portée pratique